

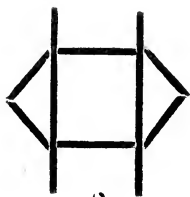
REVUE

DE LA

308P

NUMISMATIQUE BELGE;

1^{er} VOLUME.



TIRLEMONT,

P.-J. MERCKX, IMPRIMEUR DE LA VILLE.

CLASSIFICATION DE QUELQUES MONNAIES VISIGOTHES.

Les Visigoths ou Goths de l'ouest appartiennent à la grande famille des Goths, peuple originaire de la Scandinavie. Nous disons de la Scandinavie, parce qu'en cette matière, nous aimons mieux nous en rapporter à Jornandès et à son guide Ablabius (1), qu'à Cluvier qui, se fondant sur l'analogie des mots *Gothones* et *Gottones* dont se servent Tacite et Pline pour désigner le peuple placé entre les *Lygii* et les *Lemovii*, confond ceux-ci avec les véritables Goths (2). Ces derniers vinrent se fixer en Poméranie; et, malgré une guerre désavantageuse qu'ils eurent à soutenir contre Caracalla, après s'être emparés des environs du *Palus-Meotides*, ils se répandirent le long du Danube, dans la Thrace et dans la Grèce. Ils parcoururent encore d'autres pays, qu'il est inutile de mentionner ici. Ils obtinrent enfin de l'empereur Valens l'autorisation de se fixer dans la Thrace, où ils furent appelés Goths de l'est ou de l'ouest, selon qu'ils étaient sur la rive droite ou sur la rive gauche du Danube (3).

Obéissant à cette loi pour ainsi dire éternelle qui chasse les peuples septentrionaux de leurs régions sauvages et les pousse vers le midi pour y renouveler les races dégénérées au sein d'une civilisation corrompue, ils pénétrèrent en Italie pour la troisième fois au commencement du V^e siècle, et se jetèrent dans le midi des Gaules, où ils établirent un empire qui, par des conquêtes successives, s'étendit jusqu'à la Loire et ensuite sur toute l'Espagne (4).

Peu d'historiens ont daigné s'occuper des fondateurs de cet empire. « Les annales de ces barbares, dit Hallam, me semblent si peu dignes d'attention que je ne fatiguerai pas le lecteur du nom

(1) Jornandès : *De Getarum sive Gothorum origine et gestis*. C. IV, p. 11.

(2) Cellarius : *Notitia orbis antiqui*.

(3) Ammien Marcellin : l. 32, c. 9, p. 677.

(4) Jornandes, c. 29 et 30; p-p. 81 et 83. — Histoire du Languedoc, l. 4, c. 50, p. 176.

» d'un seul des souverains de cette race obscure (1) ». Sans vouloir plaider la cause des Visigoths, nous ferons cependant remarquer que si leur royaume, tant dans le midi des Gaules qu'en Espagne, a été souvent déchiré par les factions, et si l'histoire leur attribue un grand nombre de crimes, ils ont eu cela de commun avec tous les autres peuples sortis de la Germanie. Ne sait-on pas que les mêmes catastrophes, les mêmes horreurs, ont eu lieu dans les empires de Rome et de Byzance et chez les Francs? Les crimes des empereurs, ceux des Mérovingiens, sont-ils moins horribles que ceux des Visigoths? Le parallèle ne serait pas désavantageux à ces derniers.

Si les Visigoths n'étaient que des barbares, ils surent du moins apprécier les qualités de l'esprit. Ainsi, nous voyons Théodoric I donner le rhéteur Avitus pour maître de grammaire et d'éloquence à ses enfants; et ce rhéteur est ensuite revêtu lui-même des insignes de la royauté. Théodoric II, suivant le portrait que nous en trace Sidoine Appollinaire, était le prince le plus habile et le plus éclairé de son époque. Euric, suivant le même témoignage, fut un prince très remarquable. Sisebut cultiva les lettres et l'éloquence.

Peut-on oublier, d'ailleurs, que les Visigoths ont exercé de l'influence non seulement sur les destinées de l'Espagne au moyen-âge, mais aussi sur la formation de la belle langue, et, en général, sur toute la civilisation de ce pays? Nous sommes loin de prétendre que cette influence ait été de tout point salutaire pour l'Espagne; mais il n'en est pas moins vrai que ce pays, successivement conquis par tant de barbares, tels que les Vandales, les Suèves, etc., doit en partie aux Visigoths son organisation politique et judiciaire du moyen-âge. C'est une vérité donc il est facile de se convaincre en étudiant avec quelque attention les *fueros* ou chartes des communes de la Castille. On est frappé de la ressemblance qu'elles présentent avec la législation des Visigoths; mais l'étonnement disparaît lorsque l'on apprend que cette législation fut, jusqu'au XIV^e siècle, la loi commune de la Castille (2).

(1) Hallam : *L'Europe au moyen-âge*. T. I, c. 5, p. 521.

(2) Hallam, p. 529.

Les Visigoths, mieux que tous les peuples que le nord jetait sans cesse sur l'empire romain, surent profiter de la civilisation des vaincus ; mieux qu'aucun autre, ils réussirent à combiner avec les éléments de la civilisation romaine le principe de l'individualisme, qui faisait le fonds de la civilisation germane. Leur législation, par exemple, nous apparaît comme un chef-d'œuvre de philosophie et de justice au milieu de ce déluge de lois barbares qui inonda l'Europe vers cette époque. « En Espagne, dit Mr. Guizot, c'est une » autre force, celle de l'Église, qui essaie de recommencer la civili- » sation. Au lieu des anciennes associations germanes, des *mâls* des » guerriers, l'assemblée qui prévaut en Espagne, c'est le concile de » Tolède ; et dans le concile, quoique les laïcs considérables s'y » rendent, ce sont les évêques qui dominant. Ouvrez la loi des » Visigoths ; ce n'est pas une loi barbare. Évidemment, celle-ci est » rédigée par les philosophes du temps, par le clergé. Elle abonde » en idées générales, en théories, et en théories pleinement étran- » gères aux mœurs barbares. Ainsi, vous savez que la législation » des barbares était une législation personnelle ; c'est-à-dire que la » même loi ne s'appliquait qu'aux honneurs de même race.... Eh » bien ! la législation des Visigoths n'est point personnelle ; elle est » fondée sur le territoire.... En un mot, la loi visigothe tout entière » porte un caractère savant, systématique, social. On y sent l'ou- » vrage de ce même clergé qui prévalait dans les conciles de Tolède » et influait si puissamment sur le gouvernement du pays (1) ».

La perfection de ce système vient de ce que la barbarie des anciennes coutumes des Visigoths disparut, en grande partie, par suite de leur établissement dans les provinces romaines, et de ce que leurs évêques aidèrent les rois, sur l'esprit desquels ils exerçaient une grande influence, à les refondre et à les modifier. A cette époque le clergé possédait seul l'instruction ; le monde romain était son monde, à lui. Par conséquent, la civilisation romaine, et en particulier le droit romain, durent agir puissamment sur les mœurs et sur la législation de ce peuple. Alaric fit même publier, en 506, le code théodosien expliqué par le jurisconsulte Anian.

(1) Guizot : *Cours d'histoire moderne*, 3^e leçon, p. 21.

Ce mélange des deux éléments se produit d'une manière sensible sur les monnaies des Visigoths. De même que la suite des médailles romaines du haut et du bas empire exprime, à elle seule, toute la civilisation des peuples de ces empires; de même, l'influence romaine, sur les mœurs barbares, se montre dans la suite des monnaies visigothes. Les inscriptions et les titres que les chefs visigoths y prennent, sont romains; mais les têtes couvertes d'une longue chevelure, signe distinctif de l'homme libre du nord, sont barbares. La femme, qui n'était rien chez les Romains, paraît avoir conservé, chez les Visigoths, le rang qu'elle occupait dans les mœurs germaniques; témoin les monnaies de Reccarède et celles de Chindasvinde, sur lesquelles on croit voir des bustes de femmes. La croix, dont les monnaies visigothes sont ornées, est le symbole de la théocratie qui releva la civilisation en Espagne. Des têtes se montrent souvent à l'avert et au revers, d'une même manière; c'est un usage qui paraît imité de celui d'autres peuples qui, ayant obtenu le droit de graver sur leurs monnaies le buste de leur prince, devaient, en même temps, y faire figurer celui de l'empereur romain.

Ce préambule, peut-être un peu long pour un recueil numismatique, nous a semblé indispensable pour faire connaître tant soit peu le caractère semi-barbare et semi-romain du peuple dont nous allons décrire quelques monnaies. Nous avons voulu aussi faire comprendre que ce peuple n'est pas aussi indigne qu'on semble le croire généralement de fixer l'attention de l'historien. Serait-il permis de laisser à l'écart une nation qui a fondé la civilisation d'un pays longtemps et naguère encore si influent dans les affaires du monde politique, après avoir joué le rôle le plus important dans cette grande invasion des peuplades germaniques venant, à l'appel de la Providence, créer une civilisation nouvelle sur les débris de la puissance romaine.

Nous ne donnerons pas ici la liste des chefs visigoths barbares et sauvages; bien moins encore parlerons-nous des rois fabuleux que l'évêque Jornandès a mentionnés dans sa chronique. Nous ne parlerons que de ceux qui ont frappé monnaie.

Contrairement à l'opinion de Vélasquez (1) et d'autres, nous croyons que Liuva I (567—568) n'a pas plus inscrit son nom sur ses monnaies qu'Athanagilde. Nous pensons même que ces deux rois n'ont pas frappé monnaie.

En s'établissant dans les Gaules, les chefs des Visigoths ne se considéraient pas, à proprement parler, comme des souverains indépendants, mais comme les généraux des empereurs romains, à la solde desquels ils s'étaient mis avec tout leur peuple; et ce peuple lui-même, avant de se fixer dans les Gaules, n'était en quelque sorte qu'une armée sans cesse en course au milieu des peuples civilisés. Les Visigoths se considéraient tous comme soldats romains; l'autorité romaine était respectée chez eux. « Les édits de » l'empereur, dit Sismondi, étaient toujours reconnus; les lois, les » tribunaux, les *monnaies*, les administrations municipales, les » droits des personnes et des propriétés, tout était resté sur le » même pied (2) ». Ce n'était pas une honte que de se reconnaître dépendant des empereurs romains. Les chefs barbares aimaient généralement à se faire considérer comme les fonctionnaires d'un empire qui avait fait trembler le monde entier. Ce n'était pas s'avilir que de reconnaître l'autorité romaine, en tout ce qui ne gênait pas la liberté individuelle de la nation; au contraire, c'était un moyen de se relever aux yeux des barbares et, pour ainsi dire, de légitimer la conquête. Clovis ne reçut-il pas de l'empereur Anastase la tunique et le manteau de pourpre? Le peuple ne le salua-t-il pas alors des noms de Consul, de Patrice et même d'Auguste? (3).

Ces observations peuvent s'appliquer non seulement aux premières époques de l'invasion des Visigoths dans les Gaules, mais encore aux époques subséquentes. Les faits ne manquent pas pour prouver la dépendance des Visigoths à l'égard des Romains. Wallia renouvela avec Honorius (416) le traité par lequel les Visigoths s'étaient mis à la solde de l'empire. L'armée de Théodoric II combattit, avec

(1) *Conjeturas sobre las medallas de los reyes Godos*. p. 2. — Petit in 8^o, imprimé à Malaga, 1759.

(2) *Histoire des Français*, T. I, 1^{re} p. — T. III, p. 86.

(3) Grégoire de Tours, l. 2, ch. 58, p. 185.

celle d'Aétius, général romain, les Huns commandés par Attila. Les Visigoths créèrent Avitus empereur (455), et Avitus entra avec eux en Espagne. Enfin, l'empereur Justinien ne renonça à son autorité sur les Gaules qu'en 540. Il nous reste donc à démontrer encore que les chefs visigoths n'avaient pas frappé monnaie en 567, époque vers laquelle Liuva commença à régner.

Les différentes monnaies que l'on attribue à Athanagilde et à Liuva I ne sont, croyons-nous, que des monnaies imitées de celles des empereurs. En effet, la monnaie figurée dans Mahudel (1), et que Vélasquez attribue à Athanagilde, ne porte pas la moindre trace du nom de ce roi. Au contraire, elle présente des traits et des lettres qui ne donnent aucun sens. Pourrait-on faire Athanagilde de la légende suivante : TYIIA IIIVL, entourant un profil placé sur un piédouche? Et quel sens peut-on tirer de l'inscription du revers : III X ∞ ... III, entourant une victoire? Nous dirons donc, avec Mr. Lelewel (2), que rien ne prouve que cette monnaie appartient à Athanagilde.

Voyons si nous pouvons tirer un sens des inscriptions qui se trouvent sur les monnaies attribuées à Liuva I. Nous les rapportons d'après Rassehe (5).

III. AVA . IIIASTI. — Rev. CONOO VPT VATOVA.

III. AVA . IIISVS TH — Rev. IOOVOTI VICTORVA.

IVHS IVI IIII OVI. — Rev. OIIIO VIC IVO VQVTVIII.

Vélasquez en donne une portant à l'avvers : III AVA IIIVST, et au revers : LIVVIGILDI RE9I8 (4).

Il est vrai que cette monnaie contrarie singulièrement notre opinion, car voilà le nom de Leuvigilde au revers de la monnaie; mais Vélasquez n'a-t-il pas mal lu? ou bien la disposition des lettres n'offre-t-elle pas une analogie assez rapprochée du mot Leovigildus?

(1) Mahudel : *Dissertation historique sur les monnaies d'Espagne*, à la suite de l'*Histoire d'Espagne de Mariana*. V. la PL. XIII, f. 10.

(2) Lelewel : *Numismatique du moyen-âge*, T. I, p. 9.

(5) Rassehe : *Lexicon rei numariæ*, verbo *Liuva*.

(4) Vélasquez, p. 27.

Nous n'osons décider cette question, n'ayant jamais vu ni la monnaie ni aucun dessin qui la représente.

Mr. Lelewel, dans son ouvrage cité plus haut, donne le dessin d'une pièce qu'il a trouvée à l'université de Gand (1). On y lit :

IIIVZTI . ILIAVA . Rev. : ∞ TVATOOVA.

Dans le catalogue du comte de Renesse, on en trouve une autre, lue de la manière suivante :

IIIVSTI — ILIAVA. — Rev. NTVA — TOOVAOONOC (2).

On voit bien, sur les revers de toutes ces pièces, des lettres ou des imitations faites d'après les mots VICTORIA, VOVIT et CONOB, que l'on rencontre sur les monnaies des empereurs; mais nous ne pensons pas que l'on puisse faire *Liuva* de tous ces traits placés en sens divers. Et, en effet, comment se ferait-il que, sous Leuvigilde, les inscriptions rendues si difficiles par le grand nombre et la variété des lettres, fussent devenues tout-à-coup claires, nettes et intelligibles, tandis qu'auparavant elles étaient indéchiffrables? Ceci nous paraît difficile à expliquer; car en fait de gravure, les artistes ne marchent pas plus par sauts et par bonds, qu'en toute autre division de l'art. Et si les lettres que nous venons de rapporter signifient *Liuva*, il faut que les lettres IIIVL, que l'on trouve sur la monnaie attribuée à Athanagilde aient la même signification.

De plus, si ces monnaies appartiennent à *Liuva*, il faut que celles attribuées par Vélasquez aux rois suèves appartiennent également à *Liuva*; puisque les figures et les inscriptions que cet auteur nous en donne sont semblables à celles des monnaies attribuées à *Liuva*. On pourra en juger par les inscriptions suivantes :

INTIVO. — Rev. : OIII OIIITIV.

IIITAVRVC III TAVRVC. — Rev. : ONO VRRY INOITAVOAV.

CVR RRIO CVRRIO. — Rev. : ONO VVRVVRVAI..

Les dessins fournis par Vélasquez présentent une analogie encore plus frappante avec les monnaies dont nous parlions tantôt, que les inscriptions rapportées ci-dessus.

(1) V. la PL. I, f. 21.

(2) De Renesse, vol. II, n°. 9160. — On sait que cette monnaie a été regardée comme fausse, ainsi que celle du Musée de Gand.

Il est vrai qu'il existe des pièces de Liuva, qui sont fabriquées avec cette netteté dont nous venons de parler; mais elles appartiennent à Liuva II, ainsi que nous tâcherons de le démontrer plus loin.

Passons donc aux monnaies de Leuvigilde.

LEUVIGILDE.

568—586.

Le premier, il prit le diadème, le sceptre et le manteau impérial. Par là, il se posa l'égal des empereurs, et il dut nécessairement s'attribuer toutes leurs prérogatives, surtout celle de battre monnaie, en y inscrivant son nom.

Nous avons de lui une pièce portant l'inscription suivante : XIVVIFIXDVS entourant un profil à droite. Au-dessus de la tête une croix, et une autre au-dessous du buste. — *Revers* : REX INCXV (*rex inclytus*, roi célèbre); une Victoire debout, à droite, tenant dans la main un globe; à l'exergue ONO pour le CONOB qui se trouve sur les monnaies des empereurs et que les barbares prirent l'habitude de mettre sur les leurs (PL. VI. f. 1) (1).

La seconde pièce porte LEOVIGILDVS REX. Buste vu de face; au-dessus de la tête une croix : un astre au côté gauche. — *Revers* : NARBONA (Narbonne) PIVS (le Pieux) : même type (PL. VI. f. 2).

L'usage de mettre les qualifications données aux princes près du nom de l'endroit où la pièce était fabriquée, fut constamment suivi chez les Visigoths et devint national, en sorte que l'on peut le regarder comme l'un des caractères distinctifs de la monnaie visigothe.

La troisième pièce porte LEOVIGILDVS RE. Buste vu de face.

(1) Vélasquez a mentionné une monnaie peu différente de celle-ci : XIV VICIXDV, et au revers INCXVS REX ONO, p. 51, n° 14. Différentes monnaies du même genre ont été publiées par Mahudel (*Dissertation sur les monnaies d'Espagne*, PL. XI, f. 5), et par Rassche (*Lexicon rei numariæ*, T. IV, col. 1616).

— *Revers* : CVM DOPTINIT SPI; même type (pl. VI. f. 5) (1).
Vélasquez traduit cette inscription par : *cum Deo obtinuit Ispalim*,
(Il obtint Séville avec le secours de Dieu).

(1) Publiée par Vélasquez, p. 50, n^o. 11. Nous ne saurions trop recommander aux amateurs de se défier des monnaies visigothes, sur lesquelles les faussaires paraissent avoir exercé leur fatale industrie avec une sorte de prédilection. Becker y excella. Voici une liste de ses monnaies, d'après le catalogue de Von Steinbüchel (*Verzeichniss der Beckers'scher Suiten*). Je dois les inscriptions qui accompagnent cette liste à l'obligeance de Mr. Lelewel, toujours prêt à communiquer aux amateurs le résultat de ses laborieuses et savantes recherches.

1. Liuva, VICTORIA.
2. Leuvigilde, ELVORA IVSTVS (n^o 9161 du catalogue de de Renesse).
3. Reccarède, TOLETO PIVS (n^o 9162, *ibidem*).
4. Witteric, EMERITA PIVS (n^o 9163, *ibidem*).
5. Sisebut, TOLETO PIVS (n^o 9165, *ibidem*).
6. Sisenandè, NARBONA (n^o 9166, *ibidem*).
7. Chintilla, TOLETO (n^o 9168, *ibidem*).
8. Tulga, EMERITA PIVS (n^o 9169, *ibidem*).
9. Suintilla, TOLETO (Collection de l'université de Gand. — Elle porte SVINTILA REX; au revers : PIVS ELIBER. — n^o 9166 de Renesse).
10. Chindasvintus, NARBONA (n^o 9170, *ibidem*).
11. Chindasvintus et Recesvintus : monogramme signifiant ISPALIS (Séville).
12. Recesvintus, EMERITA (n^o 9172, de Renesse).
13. Recesvintus, ISPALIS (n^o 9175, *ibidem*).
14. Recesvintus, TOLETO (n^o 9174, *ibidem*).
15. Wamba, EMERITA (n^o 9176, *ibidem*).
16. Wamba, TOLETO.
17. Ervigius, ISPALI (n^o 9177, *ibidem*).
18. Ervigius, TOLETO.
19. Ervigius, EMERITA (n^o 9178, *ibidem*).
20. Egica, NARBONA.
21. Egica, IN. XPINM EGICA HVR.—*Revers* : CORDOBA PATRICIA. (Collection de l'université de Gand, et n^o 9180, de Renesse).
22. Egica et Wittiza : monogramme signifiant *Laraco* (N^o 9182, *ibidem*).
25. Wittiza, NARBONA PIVS (Collection de l'université de Gand.

RECCARÈDE I.

586—601.

Saint Grégoire-le-Grand fait le plus brillant éloge de ce roi. Nous avons de lui :

1° RECCAREDVS REX. Buste vu de face. — *Revers* : EMERITA VCTOR, buste de face. Pour *Emerita* (aujourd'hui *Mérida*), le vainqueur (PL. VI, f. 4)

2° RECCAREDUS ERX. Buste comme dessus. — *Revers* : EMERITA VICTOR (PL. VI, f. 5). Ces deux pièces, tant soit peu différentes, ont été publiées par Vélasquez (nos 20, 21, 22, 23, 24 et 25) (1).

3° RECCAREDVS REX. Buste de face. — *Revers* : ELVORA (Elvire) ISTVS pour *Justus* (le juste). Même type. Des variétés de cette pièce ont été publiées par Vélasquez, n° 28 et suiv. (PL. VI, f. 6) (2).

4° RECCAREDVS RE. Type comme la précédente. — *Revers* : PIVS ISPALI (Séville). Même type (PL. VI, f. 7). Elle se trouve indiquée par Vélasquez, n° 42.

5° RECCAREDVS RE. Même type que la précédente. — *Revers* : CE : AR : C : O : TA IV, que nous lisons : CEsAR aCOsTA (*Sarra-*

24. Rudericus ou Rodericus EGITANIA (n° 9184, de Rencesse).

Ces pièces, ainsi que le fait observer Mr. Lelewel (Numismatique du moyen-âge, t. I, p. 21), ne sont pas de l'invention de Becker; ce sont des copies extrêmement bien faites d'après des originaux authentiques.

Il en existe encore d'autres, fausses, telles que celles qui sont inscrites aux nos. 9170, 9171, 9175, 9179 et 9181 du catalogue de de Rencesse; et une autre dans Rassehe, n° 2 (Lelewel, *ibidem*, p. 19).

(1) V. aussi Mahudel, PL. XI, f. 7, et Augustinus; Dialogi XI, p. 131.

(2) V. aussi Mahudel, f. 15 et 14; Leblanc, p. 59, f. 8, et Augustinus, p. 131.

gosse) IVstus. Buste de face (PL. VI, f. 8). Elle se trouve dans Vélasquez, n° 50.

LIUVA II.

604—605.

Nous n'avons vu aucune monnaie de ce prince. Cependant, nous croyons pouvoir lui attribuer des pièces que Leblanc et Mahudel ont attribuées à Liuva I, parce que les lettres DN (*Dominus Noster*), qui précèdent le nom de Liuva, appartiennent aux premières époques de la monnaie visigothe, ainsi que les deux bustes vus de face qui se trouvent à l'avvers et au revers. Rassehe et Vélasquez nous en font connaître d'autres.

Liuva a frappé des monnaies à Sarragosse, à Tolède et à Mérida.

WITTERICUS.

605—610.

Wittericus, ayant excité une révolte contre Liuva II, fut élu roi en sa place.

Quoiqu'il ait frappé monnaie à Séville et à Tolède, nous n'avons à mentionner de lui qu'une pièce faite à Ocana.

VVITTIRICVS PE pour PERPETUUS. Buste de face. — *Revers* : OL . IO AVS . OVS (1), que nous lisons : OLduasio (Ocana) AVgVST'VS pour *Augustus*, l'Auguste (PL. VI, f. 9).

GONDEMARE.

610 612.

Nous n'avons rien à citer de ce roi, quoique, suivant Augusti-

(1) La lettre L est formée à-peu-près comme un h.

nus (1) et Vélasquez (2), il ait frappé monnaie à Tarragone, à Séville et à Elvire.

SISEBUT.

612—621.

Le règne de ce prince a été plus long que celui de son prédécesseur; cependant ses monnaies sont peu nombreuses. Nous avons de lui :

1° SISEBVTVS R'E. Buste vu de face. — *Revers* : BERGIO (aujourd'hui *Berga*) PIVS; même type (PL. VI, f. 10).

2° SISEBVTVS REX. Même type. — *Revers* : TOLETO (*Tolède*) PIVS; même type. Cette dernière pièce est publiée par Leblanc, Mahudel et Vélasquez (PL. VI, f. 11) (3).

RECCARÈDE II.

Fils de Sisebut I, il ne régna que trois mois.

RECCAREDVS REX. Buste de face, couvert de la chlamyde. — *Revers* : CORDOBA (*Cordoue*) PIVS (PL. VI, f. 12).

SUINTILLA.

621—651.

Il était fils de Reccarède I et régna sur toute l'Espagne. Nous avons de lui :

1° SINTILA AE. Buste vu de face. — *Revers* : T'AR : AC. NA P; même type. Nous lisons cette dernière légende : TARRACONA Pius (PL. VI, f. 13). Vélasquez a donné plusieurs variétés de cette pièce.

(1) Augustinus, p. 108.

(2) Vélasquez, p. 66.

(3) Leblanc, f. 14; Mahudel, f. 21, et Vélasquez, n° 64.

2° SVINTHILA REX. Buste vu de face. — *Revers* : EMERITA (*Mérida*) PIVS (PL. VI, f. 14).

5° SINTILA R (rex). Buste de face. — *Revers* : NARBONA (*Narbonne*). Même type : dans le champ, un astre. Imitation faite d'après les monnaies antiques sur lesquelles on trouve souvent cet emblème (PL. VII, f. 15).

SISENANDUS.

651—656.

Chef de la conspiration qui renversa Suintilla, Sisenandus fut élu roi et confirmé dans sa nouvelle dignité par le concile de Tolède en 655.

Les quatre monnaies que nous donnons de lui sont d'autant plus précieuses qu'elles sont inédites.

1° SISENANDVS REX. Buste vu de face. — *Revers* : EMERITA (*Mérida*) PIVS. Buste de face (PL. VII, f. 16).

2° Une variété de cette monnaie (PL. VII, f. 17).

5° SISENANDVS REX. Buste vu de face. — *Revers* : TOLETO (*Tolède*) PIVS; même type. Elle est publiée par Vêlasquez, n° 84 (PL. VII, f. 18).

4° SISENANDVS REX. Buste de face. — *Revers* : EGITANIA (*Aquitaine*) PIVS. Buste de face (PL. VII, f. 19).

CHINTILA.

656—640.

Il fut élu au commencement du mois d'avril 656, et son élection fut confirmée par le cinquième concile de Tolède. Nous avons de lui :

1° CINTHILA REX. Buste vu de face, et, de chaque côté du

buste, un globule. — *Revers* : EMERITA PIVS. Buste et globules, comme sur la pièce précédente (PL. VII, f. 20).

2° Même type et mêmes légendes que la précédente, sauf que les globules sont remplacés par des astres (PL. VII, f. 21). Vélasquez l'a mentionnée sous le n° 86.

3° CHINTILA REX. Buste vu de face. — *Revers* : TOLETO (Tolède) PIVS; même type (PL. VII, f. 22).

Une variété en a été donnée par Mahudel PL. XIII, f. 1.

4° Même avers que la précédente. — *Revers* : VALENTIA (Valence) PVS pour PIVS (PL. VII, f. 23).

TULGA.

640—641.

Il fut élu roi avant la mort de son père. La brièveté de son règne ne lui a guère permis de s'occuper de ses monnaies. Néanmoins, nous avons de lui :

1° TVLGAN REX. Tête de face, flanquée, à chaque côté, d'une espèce d'X, imitation des astres représentés sur d'autres monnaies. — *Revers* : EMERITA PIVS. Buste de face (PL. VII, f. 24).

2° TVLGAN RE. Buste de face. — *Revers* : ISPALI (Séville) PIVS; même type (PL. VII, f. 25).

Ce prince fut détrôné par Chindasvinte, qui lui fit couper les cheveux.

⁶
CHINDASVINTUS.

641—649.

La collection des monnaies de ce roi que nous avons à mentionner est nombreuse, et la plus part de ces monnaies sont inédites :

1° CINDASVINTVS. Buste vu de face. — *Revers* : ISPALI PIVS (PL. VII, f. 26).

2° CINDASVNTVS R (pour *rex*). Même type. — *Revers* : comme la précédente.

3° CNDASVIN⊖VS RX. Même type. — *Revers* : comme les deux précédentes (PL. VII, f. 28).

4° D. NC. AS. VN⊖S RX pour *Dominus Noster ChindASViNTuS ReX*. — Même revers que la précédente (PL. VIII, f. 29).

5° CINDSVINTHVS R (pour *rex*). Même type que la précédente, si ce n'est qu'il y a, de chaque côté de la tête, un globule. — *Revers* : même légende; au-dessus du buste, une espèce de fleur de lys et la croix entourée d'une bordure. Il est à remarquer que les lettres de cette monnaie sont liées entre elles (PL. VIII, f. 50).

6° CHINDASVINTHVS R. Buste de face; au-dessus et de chaque côté se trouve une croix. — *Revers* : TOLETO PIVS. Même type; un astre près de la croix qui se trouve au-dessous de la tête (PL. VIII, f. 52).

7° CHNS. VIN⊖VS RX. Buste, revers et légende de même (PL. VIII, f. 52).

8° CINDASVINTH. Même type que la précédente. — *Revers* : BRACARA (aujourd'hui *Brague*) PIV; même type (PL. VIII, f. 55).

9° C. NDASVIN. V. R pour CiNDASVINtVs Rex; même type que la précédente. — *Revers* : le même, ainsi que le type et les légendes (PL. VIII, f. 54).

10° (CHSVINSVS) RE. Buste de face. — *Revers* : BRACARA PIVS. Buste de face (PL. VIII, f. 55).

11° CH . NDA . VI . N : R. Buste de face. — *Revers* : BRA . CAR. P. V. pour BRACARA PIVS. Buste de face (PL. VIII, f. 56).

12° CHNS. VIN⊖VS RX. Type, comme la précédente. — *Revers* : EMERITA PIVS. Même type (PL. VIII, f. 57).

13° et 14° Deux variétés (PL. VIII, f. 58 et 59).

15° CHNS. VIN⊕VS RX. Même type. — *Revers* : même type et mêmes légendes (PL. VIII, f. 40).

16° CHNSVT⊖VS RX. Même type. — *Revers* : même type et même légendes (PL. VIII, f. 41).

17° CHINDASVINTS REX. Même type. — *Revers* : EMERITA VICTOR. Même type. (PL. VIII, f. 42).

18° D. N. CINDSVINTHVS RX. Tête de face; de chaque côté un globule entouré d'un cercle. — *Revers* : CORDOBA PATR · CIA; même type, sauf que la tête est posée sur un ornement. Le mot *Patricia* qui se trouve à côté de CORDOBA (Cordoue) est le surnom de cette ville (1) (PL. IX, f. 45). Une monnaie à-peu-près semblable a été publiée par Mahudel (2).

19° CHNS. VIN ⊖ V. RE. Tête de face, et de chaque côté un globule. — *Revers* : ASTVRIE (aujourd'hui *Isturits*). Même type (PL. IX, f. 44).

20° CNDASVISTVS R : Tête de face, rayonnée. — *Revers* : TORIVIANA (*Tours* ou *Touraine*) PIVS; même type (PL. IX, f. 45).

21° CHNS. VIN ⊖ VS RX. Le roi, debout, vu de face. — *Revers* : LVCV (aujourd'hui *Lugo*) PIVS; une croix posée sur une demi-base; au-dessus un astre et une croix (PL. IX, f. 46).

RECESVINTUS.

649—672.

Son père, Chindasvintus, ayant abdiqué le 22 janvier 649, Récesvinde prit aussitôt les rênes du gouvernement. Nous avons de lui :

1° RECCESVIN ⊖ VS RX. Profil barbu à droite. — *Revers* : TOLETO PIVS. Croix sur trois degrés; au-dessus, une petite croix et, de chaque côté, un globule (PL. IX, f. 47). Vélasquez en a publié une variété, n° 94.

2° Même légende. Profil à droite, avec manteau royal. — *Revers* : EMERITA PIVS; type comme la précédente (PL. IX, f. 48). — Vélasquez en a donné une variété, n° 98.

3° RECCESVINO RX. Profil à droite; derrière la tête, une branche d'arbre. — *Revers* : TARRACO (*Tarragone*) PIV. Croix sur trois

(1) V. Cellarius, p. 55.

(2) Mahudel, PL. XV, f. 2 et 3. — Leblanc, f. 19.

degrés; au-dessus, une branche d'arbre (PL. IX, f. 49). — Une variété de cette pièce se trouve indiquée dans Augustinus et Vélasquez, n° 106.

4° RECCESVINTVS R. Profil à droite. — *Revers* : ISPALI PIVS. Croix sur trois degrés; au-dessous un globule (PL. IX, f. 50). — Elle se trouve dans Vélasquez sous le n° 101.

5° RECCESVINTVS P. Profil à droite, au-dessus, la croix et, de chaque côté, un globule. — *Revers* : ISPALI PIVS : Croix sur trois degrés; au-dessus et de chaque côté un globule (PL. IX, f. 51). — Des variétés en ont été données par Mahudel et Leblanc (1).

WAMBA.

672—680.

Wamba, l'un des rois les plus sages des Goths, fut élu à la mort de Récesvinde. Nous avons de lui :

1° I. D. N. M. N. (pour In Dei NoMiNe) VVAMBA. Profil à droite; dans la main, une croix. — *Revers* : TOLETO PIVS. Croix sur trois degrés (PL. IX, f. 52) (2).

2° IND. IN. M. E (pour IN Dei NoMinE) VVAMBA RX. Profil à droite; tête couverte d'une couronne radiée. — *Revers* : EMERITA PIVS (PL. IX, f. 53). — Vélasquez l'a indiquée n° 115.

Wamba, après avoir été guéri d'une maladie causée par le poison, fut obligé de se retirer dans un couvent.

ERVIGIUS.

680—687.

Ervigius, chef du parti qui avait renversé Wamba, fut élu en sa place. Son règne ne nous a fourni que deux pièces :

(1) Mahudel, PL. XIII, f. 5. — Leblanc, f. 22.

(2) Mahudel, PL. XIII, f. 9. — Leblanc, f. 23.

1^o ID. N. M. N. ERVIGVS. RX. Profil à droite; tête couverte d'une couronne radiée. — *Revers* : NARBONA PIVS. Croix sur trois degrés (PL. IX, f. 54).

2^o N. D. M. N. ERVIGIVS RX. Profil barbu à droite. — *Revers* : EMERITA PIVS (PL. IX, f. 55) (1).

EGICA.

687—701.

Quoique ce prince ait frappé monnaie à Narbonne, à Séville, à Tolède et à Brague (2), nous n'avons rien à mentionner de lui.

WITIZA.

701—710.

Nous n'avons de lui que deux monnaies, dont l'une en or et l'autre en argent, frappée l'une et l'autre avec le même coin.

1^o I. ND. INE VVITIZIA RX. Buste de face. — *Revers* : TOLETO PIVS; une croix entourée d'une bordure en forme de couronne (PL. IX, f. 56).

2^o Même type en argent. (PL. IX, f. 57).

RODRIGUE.

711—714.

Ce fut le dernier roi visigoth. Il fut tué le 11 novembre 714 dans une bataille contre les Maures, après laquelle ceux-ci s'emparèrent de tout son royaume. Nous n'avons de lui qu'une pièce :

(1) Vélasquez, n^o 116.

(2) Vélasquez, p. 95 et suiv.

I. ND. NE RVDERICVS RX. Buste de face. — *Revers* : EGITANIA PIVS; croix sur trois degrés et de chaque côté un globule. Elle se trouve indiquée dans Vélasquez, n° 156 (PL. IX, f. 58).

Cette série de monnaies des rois visigoths appartient au magnifique médailler de Mr. Meynaerts, de Louvain.

Nous les avons fait graver toutes, même celles qui ont été déjà éditées, parce que les planches des monnaies visigothes publiées jusqu'à présent sont généralement mauvaises. Cependant nous avons cru devoir indiquer celles qui ont été publiées ou mentionnées par les auteurs.

Nous devons aussi avertir nos lecteurs que nous n'avons pas eu l'intention de donner un travail complet sur les monnaies visigothes. Nous nous réservons d'en parler plus longuement, lorsque nous serons parvenus à trouver toutes celles qui ont été décrites. Alors nous présenterons des aperçus généraux que ne comporte pas le but spécial de cet article. Nous saisissons l'occasion qui s'offre pour engager les amis de la science numismatique à nous envoyer soit les dessins, soit les empreintes des monnaies visigothes qu'ils pourraient posséder ou découvrir.

C. PIOT.







